



Deutsche Version

# Arsia Infos

Nr. 241  
Mai  
2025



MENSUEL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SANTÉ ET D'IDENTIFICATION ANIMALES

## VIGILANCE ACCRUE MHE

### Premier cas positif sur un animal importé de France

Un bovin importé le 7 avril depuis une zone régulée en France (département du Tarn et Garonne - 82) dans un troupeau de la province de Liège a été testé positif au virus de la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE), lors du test PCR obligatoire réalisé en application de l'arrêté ministériel relatif aux mesures d'urgence contre l'apparition de la MHE.

Le bovin acheté faisait partie d'un lot de trois animaux importés qui étaient vaccinés. Les deux autres bovins du même lot ont été testés négatifs, mais leur arrivée depuis une zone à risque démontre l'importance des mesures de vigilance mises en place par la Belgique et l'absolue nécessité de respecter les mesures prévues dans la législation à savoir:

- avertir le vétérinaire d'exploitation au minimum 48 heures avant l'arrivée des bovins ou des cervidés dans l'établissement,
- la réalisation des prélèvements en vue du dépistage par PCR dans les 12 heures suivant l'arrivée,

- le maintien en bâtiment des animaux importés qui doivent, en outre, être protégés contre les vecteurs durant la période d'isolement.

**Cet événement met malheureusement en lumière le risque sanitaire que certains opérateurs font courir à l'entièreté de notre cheptel bovin en important des animaux provenant de zones où circule le virus de la MHE.**

L'arrivée par voie naturelle de ce virus en Belgique est certes probable mais n'était pas attendue avant cet été. Une arrivée anticipée du virus par le biais des importations alors que la campagne de vaccination obligatoire n'est pas encore finalisée serait très préjudiciable pour l'ensemble du secteur.

La vaccination généralisée du cheptel reste à ce stade la meilleure option contre les dégâts provoqués par ce virus. A ce stade, 50% des troupeaux bovins wallons et 45% des effectifs bovins ont été vaccinés en Wallonie contre la MHE.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

# IBR

## LE RÔLE CLÉ DE LA TRACABILITÉ DANS LES LÜTTES SANITAIRES

# 19 JUIN

10H45

SIÈGE DE L'ARSIA  
ALLÉE DES ARTISANS 2  
CINEY

PROGRAMME COMPLET &  
INSCRIPTION SUR ARSIA.BE

# FCO-MHE

## Prolongation de la campagne de vaccination

Le ministre de l'Agriculture D. Clarinval a officialisé la **prolongation de la campagne de vaccination FCO/MHE jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2025**.

Cette décision a été prise suite aux retards d'approvisionnement des vaccins contre le sérotype 8 de la FCO, dont une part importante des livraisons est attendue pour fin mai.

**L'ARSIA rappelle** que le risque d'entrée du virus de la FCO-8 sur notre territoire et d'apparition des signes cliniques sur les animaux non vaccinés ira crescendo **fin juin/début juillet**. Il est donc vivement recommandé de vacciner le plus grand nombre possible d'animaux **dès réception des doses**.

Quelques informations utiles pour maximiser le nombre d'animaux vaccinés :

- Administrer la 2<sup>ème</sup> dose de vaccination avec un vaccin d'une marque différente de la première dose n'est pas problématique, tant du point de vue de la protection clinique que de l'octroi des indemnités,
- Administrer 1 dose **à tous les animaux du troupeau est préférable** à n'en vacciner qu'une partie pour conserver la moitié des doses pour la seconde injection. Il s'agit en effet de maximiser le nombre d'animaux ayant reçu au moins 1 dose de vaccin avant l'arrivée du virus.

Les conditions d'octroi de l'indemnisation complète dans les cas de vaccinations partielles, justifiées par des livraisons tardives de vaccins, sont en cours de finalisation.

**POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ L'ARSIA**  
Tél: 083 23 05 15 - option 8 / E-mail: campagne2025@arsia.be

Bien que des cas de FCO-8 aient été détectés dans des départements limitrophes (Meurthe et Moselle et Pas de Calais), il semble qu'ils soient, comme pour le cas de MHE (voir page 1), liés à des mouvements de bovins en provenance de zones infectées. Les suspicions cliniques à la frontière franco-belge évoquées récemment sur les réseaux sociaux n'ont pas été confirmées. Quant aux plusieurs cas suspects sur des bovins belges, rapportés dans la foulée, aucun ne s'est avéré positif.

# EN VRAC

## TRACABILITÉ : RAPPEL IMPORTANT

Date de départ / Date d'achat: un jour n'est pas l'autre ! Actuellement, beaucoup de bovins sont bloqués à cause de date d'achat et/ou de départ incohérentes lesquelles nécessitent vérifications et corrections afin de rétablir la traçabilité des animaux. Veuillez donc à communiquer la date correcte du mouvement!

## PRATIQUE! VOS DONNEES D'ABATTAGE FACILEMENT CONSULTABLES

Les producteurs peuvent se connecter à CERISE et activer le partage de données d'abattage « CW3C » comme suit :

- Cliquez sur l'onglet "préférences" en haut à droite de l'écran
- Onglet "partage de données"
- Donnez l'accord de mise à disposition de vos données en cochant OUI sur l'image CW3C

## FACTURATION SUR CERISE

Prochainement, **TOUS LES UTILISATEURS DU PORTAIL CERISE** recevront leurs factures par mail (avec les annexes). Elles seront également disponibles sur CERISE et ne seront donc plus envoyées par la poste.

# FIÈVRE APHTEUSE EN EUROPE

## Un foyer hongrois de plus en avril: restons vigilants!

Le 10 janvier 2025, un foyer de fièvre aphteuse était identifié en **Allemagne** et a depuis été éradiqué. Le pays a retrouvé son statut indemne auprès de l'Organisation mondiale de la Santé animale en avril 2025. En mars, d'autres foyers de fièvre aphteuse ont été identifiés en **Hongrie** et **Slovaquie**, au nombre respectivement de 4 et 5.

Depuis notre dernière édition en avril dernier, la contamination s'est poursuivie en Europe centrale ; le 17 avril, les autorités vétérinaires hongroises ont déclaré un cinquième foyer de la maladie. L'exploitation en question est une ferme laitière de Rábapordány comptant 600 animaux, située à une trentaine de kilomètres au sud des précédents foyers hongrois. Les zones réglementées ont été adaptées et étendues en conséquence. Les animaux présentant des signes cliniques ont été immédiatement abattus, l'ensemble du troupeau vacciné et l'abattage de tous les animaux de l'exploitation a commencé le 18 avril. La contamination est très probablement due à des facteurs humains.

Compte tenu de la nature hautement contagieuse du virus, il est essentiel de respecter des règles de biosécurité strictes dans chaque exploitation. Les autorités vétérinaires et les organisations profes-

sionnelles ont élaboré des recommandations précises à cette fin. Cela s'applique non seulement aux pays concernés, mais aussi à l'ensemble de l'UE.

### Mesures en Belgique

Les enquêtes de traçabilité montrent qu'aucun animal sensible n'a été introduit en Belgique depuis la Hongrie ou la Slovaquie durant la période à risque.

### Il est toutefois plus que jamais indispensable de rester vigilants:

- les suspicions doivent faire l'objet d'une **notification obligatoire** ;
- les règles de **biosécurité** doivent être strictement respectées, y compris par les transporteurs d'animaux qui transitent par les pays à risque ;

- les voyageurs en provenance de pays tiers ou de zones à risque ne doivent pas emporter de produits d'origine animale dans leurs bagages ;
- il est interdit de donner des déchets de cuisine, notamment aux animaux sensibles ;
- les animaux introduits en Belgique à partir d'un autre pays doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire signé par le vétérinaire officiel du pays d'origine. Ce certificat atteste que l'animal ne présente pas de signes cliniques de maladies contagieuses mais aussi qu'il ne provient pas d'une zone à risque (<https://favv-afscs.be/fr/news/importation-illegale-de-moutons-et-chevres-en-belgique-signifie-mise-en-danger-du-be-tail-belge>).

## La fièvre aphteuse (FA), rappel

- Maladie virale hautement contagieuse infectant les animaux à onglons pairs: bovins, ovins, caprins et porcins notamment
- Virus très résistant dans le milieu extérieur
- Transmission: par contact direct entre animaux
- Propagation par le vent
- Non transmissible à l'homme mais ce dernier peut transmettre la maladie aux animaux par contact indirect (transport de matériel contaminé)

### Soyez attentifs aux signes suivants:

- Lésions (vésicules) au niveau du museau, de la langue, des lèvres, de la cavité orale, des espaces interdigités, au-dessus des onglons, sur les trayons et aux points de compression sur la peau.
- Fièvre
- Dépression
- Hypersalivation
- Perte d'appétit et de poids
- Chute de la production de lait

Ces signes apparaissent chez vos animaux? Appelez d'emblée votre vétérinaire car ils évoquent également la FCO et la MHE!

Vous trouverez une fiche descriptive de la maladie ainsi que des photos des signes cliniques via: [https://favv-afscs.be/sites/default/files/2023-11/20170304\\_Fievreaphteuse\\_FR.pdf](https://favv-afscs.be/sites/default/files/2023-11/20170304_Fievreaphteuse_FR.pdf)

# BULLETIN ÉPIDÉMIOLOGIQUE

RÉSEAU WALLON D'ÉPIDÉMIOLOGIE DES AVORTEMENTS BOVINS

Le Protocole Avortement met tout en œuvre pour identifier la cause des avortements en analysant tout avorton déclaré et nouveau-né mort dans les 48 heures. Il permet en outre de maintenir une surveillance optimale de la brucellose en Belgique.

En déclarant vos avortements, vous participez à la vigilance collective et nous vous y aidons en ramassant les avortons et en les analysant sans frais.

## Lutter contre la Fièvre Q Les mesures de biosécurité indispensables

Le bulletin nr 33 publié en mars 2024 décrivait la maladie et le risque de transmission aux humains et plus particulièrement aux personnes fortement exposées (éleveurs, vétérinaires, personnel d'abattoir, etc.). Nous abordons dans ce bulletin les principales mesures de lutte non médicales vis-à-vis de la fièvre Q afin d'en limiter l'impact et la propagation.

### Epidémiologie

La fièvre Q, provoquée par *Coxiella burnetii*, représente une menace sérieuse pour les troupeaux bovins et la santé humaine. Hautement résistante dans l'environnement, cette bactérie est excrétée en grandes quantités lors des vêlages et des avortements, contaminant de ses spores l'environnement (litière, fumier, etc.). Sa transmission se fait principalement par inhalation de poussières contaminées. Pour la maîtriser et limiter sa dispersion au sein des élevages et vers l'extérieur, des mesures de biosécurité sont indispensables et à la portée de tous.

En effet, la fièvre Q, principalement responsable de problèmes de fertilité, d'avortement, de rétention placentaire et de métrite, est présente uniformément sur le territoire wallon. Les chiffres suivants, relevés dans le cadre du pro-

tole avortement, permettent de mieux comprendre son importance dans notre région :

- **36%** ⇒ **Proportion d'exploitations bovines exposées à la maladie**, c'est à dire hébergeant des vaches avortées séropositives à la fièvre Q.
- **10%** ⇒ **Proportion d'exploitations bovines où la maladie circule activement**, c'est à dire où au moins un fœtus infecté (PCR positif) a été diagnostiqué.

La fièvre Q n'est donc pas une maladie rare : le taux de fœtus infectés varie entre 4% et 6% selon les années, ce qui la classe parmi les principales causes d'avortements en Wallonie (voir figure 1).

Figure 1 : Evolution annuelle du nombre et du taux de fœtus infectés par *Coxiella burnetii*, mise en évidence par PCR



### Les piliers de la biosécurité contre la fièvre Q

#### 1. Gestion rigoureuse des vêlages et des avortements

- Utilisez un box de vêlage.
- Nettoyez et désinfectez systématiquement le box entre chaque vêlage.
- Utilisez des désinfectants spécifiques à action sporicide, car *C. burnetii* est résistante aux désinfectants classiques.
- Isolez les vaches ayant avorté jusqu'à la fin des écoulements vulvaires.
- Manipulez placentas et fœtus avortés avec des gants et contactez votre vétérinaire afin de les faire analyser à l'ARSIA. Les frais d'analyses sont pris en charge.

#### 2. Réduction de la contamination environnementale

- Evacuez régulièrement les litières, particulièrement en période de vêlage.
- Éloignez les stockages de fumier des bâtiments et des habitations ; privilégiez un stockage couvert et un compostage de trois mois.
- Épandez le fumier par temps calme pour éviter la dispersion des bactéries par le vent.

#### 3. Gestion des nuisibles : un rôle secondaire, mais à ne pas négliger

- Même si leur rôle dans la transmission de la fièvre Q est considéré comme mineur, une lutte contre les rongeurs reste recommandée afin de limiter la dispersion passive de la bactérie.
- La transmission par tiques ou autres vecteurs n'est

pas clairement démontrée, mais leur contrôle raisonné peut être utile dans une approche globale d'hygiène.

- Empêchez également les chiens et chats d'accéder aux zones de vêlage, potentiels transmetteurs de la maladie à l'homme, notamment lors d'avortements ou de naissances.

#### 4. Désinfection du matériel

- Nettoyez et désinfectez tout le matériel utilisé pour les vêlages (cordes, pinces, équipements de contention).

#### 5. Contrôle des mouvements d'animaux

- Avant toute introduction, analysez le risque sanitaire : historique clinique, résultats de laboratoire (kit vente - kit achat), situation sanitaire du troupeau vendeur.

### Protéger aussi l'humain

La fièvre Q étant une zoonose, la protection du personnel est cruciale : port de gants et de masque lors des vêlages, de la gestion du fumier ou du contact avec d'animaux à risque, hygiène rigoureuse des mains et des vêtements.

**Important :** Ces mesures de biosécurité doivent être associées à des actions médicales, comme la vaccination, pour assurer un contrôle durable de la fièvre Q au sein des troupeaux.

Pour en savoir, découvrez le livret de l'ARSIA sur la fièvre Q, mis à disposition sur notre site internet.

([arsia.be/telechargements/brochures/](https://arsia.be/telechargements/brochures/))

#### Le point sur la Fièvre Q



« Une combinaison de mesures médicales et non-médicales est nécessaire pour maîtriser la fièvre Q et protéger les éleveurs.

Pr R. Guatteo, vétérinaire épidémiologiste, Oniris (Nantes)

Il existe un nombre important de causes d'avortements parmi lesquelles les maladies infectieuses. Nous mettons tout en œuvre pour les surveiller et vous aider à y faire face, via le Protocole Avortement. Certaines d'entre elles sont transmissibles à

l'homme, d'où l'importance que nous portons également à leur diagnostic. Lors d'un avortement, prenez vos précautions lors de toute manipulation et contactez rapidement votre vétérinaire afin d'envoyer l'avorton et les autres prélèvements nécessaires à l'ARSIA.

#### Pour plus d'informations

Dr. Laurent Delooz  
avo@arsia.be  
083 23 05 15

# PARASITISME DIGESTIF DES PETITS RUMINANTS

## 83 contrats de suivi, peut mieux faire!

S'il ne fait aucun doute que le parasitisme digestif fait figure de cause n°1 de morbidité dans les élevages de petits ruminants ayant accès à l'herbe, il est étonnant de constater que plus d'un éleveur sur deux ne réalise aucune activité de suivi au sein de leur troupeau (Projet GPS OCC Arsia - DGZ 2020). Entendez par là, un suivi prospectif et dynamique de l'infestation parasitaire et non une vermifugation systématique comme il est encore trop souvent question!

### Un nombre d'adhérents qui croît et y croît mais ...

Depuis le lancement du service d'abonnement au suivi parasitaire, l'ARSIA peut se féliciter d'avoir vu grimper en cinq années le nombre d'éleveurs engagés. De 19 à ses balbutiements, ils sont aujourd'hui 83 à assurer une méthodologie de collecte et d'analyse répétées des matières fécales. Histoire de ne pas vermifuger aveuglément ... Alors oui, 83 c'est bien ... mais cela ne représente jamais qu'un petit pourcentage du nombre d'élevages wallons...

Et dans les 99% restants se trouvent des élèves mal renseignés ... En 2025, à l'heure de la communication à tout va (et malheureusement en tous sens), il est étonnant de voir encore s'appliquer des pratiques de vermifugation désuètes accompagnées de leurs théories vaseuses ... On ouvre grand et on se frotte les yeux. Ouille ça pique!

### Quelques évolutions au programme!

En cinq ans, ce plan de suivi parasitaire s'est étoffé et bonifié avec:

- un découplage des formules de suivi pour se caler aux besoins du plus grand nombre
- des fiches de rapportage gagnant en clarté et en précision
- un système d'alerte prévenant éleveurs et vétérinaires traitants des moments opportuns de prélèvements à l'instar de celle présentée ci-dessous.

Et demain? Le nombre fantastique de données collectées ces cinq années de suivi en troupeaux de petits ruminants (résultats d'analyse coprologique, données météorologiques, valeurs de scoring des animaux) permettra d'assurer le développement d'outils prédictifs de pointe. Une analyse de risque en temps réel qui donnera la possibilité à l'éleveur de juger rapidement du risque d'infestation et du moment opportun de prélèvement. Si elle est capable d'intégrer les éléments de régie (et notamment de conduite à l'herbe), elle ouvrira la porte à d'autres champs des possibles comme le conseil à distance sur le changement et la rotation de parcelles.

par cœur: le contrôle d'efficacité des vermifuges. Il fait partie intégrante de leur conduite et permet de s'assurer du bon fonctionnement de la / des molécule(s) utilisée(s) pour enrayer les parasitoses digestives rencontrées.

Peu utilisé par le commun des mortels (plus de 75% des éleveurs ovins et caprins n'ont jamais eu recours à ce type d'analyse), ce contrôle est pourtant indispensable. Il a permis d'éclairer la lanterne de plusieurs de nos adhérents et de les rediriger vers d'autres familles d'antiparasitaires, le cas échéant. Inutile de rappeler que le phénomène de résistance des parasites aux produits antiparasitaires est bien malheureusement grandissant et qu'un test comme celui évoqué ici permet de se faire une idée claire et précise de la situation!

### Comment souscrire à ce type de suivi?

L'engagement est annuel et nécessite un petit contact préalable avec nos services. Il nous permettra de bien cibler vos besoins et de vous proposer la formule adéquate. Ensuite, notre vétérinaire conseil viendra vous rendre visite pour définir avec votre vétérinaire et vous les modalités de prélèvements et de suivi du troupeau.

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur notre site web!



*Exemple de message d'alerte*

⚠ Alerte Vigilance accrue Haemonchus

👉 L'IRM confirme la poussée anticyclonique à partir du dimanche 23 juin sur l'ensemble du territoire wallon avec averses orageuses prévues mardi 25 et/ou mercredi 26 juin.

👉 Les conditions météorologiques seront donc favorables au développement rapide des larves d'Haemonchus.

**N'hésitez pas à utiliser votre Pack 2 "Focus Haemonchus" pour contrôler la présence du parasite.**

📌 Les prélèvements devraient être effectués idéalement la semaine du 1er juillet

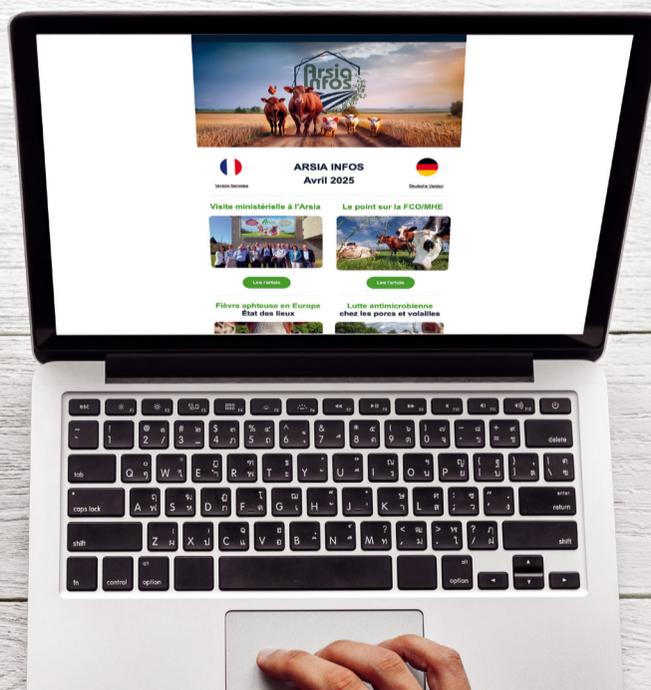
📌 Analyse en pooling : prélevez des animaux de même profil!

*En cas d'observation de signes suspects, n'hésitez pas à prélever plus précocement!!!*

### Efficacité des vermifuges: LA question qui fait parler d'elle

Les adhérents au suivi parasitaire connaissent cet élément

# POUR SAVOIR, DÉCIDER, ANTICIPER ... INSCRIS-TOI ET RESTE INFORMÉ!



Éleveuse & Éleveur de bovins, ovins, caprins, porcins, volailles ou autres animaux de rente: l'actualité sanitaire te concerne directement. **En t'inscrivant à notre newsletter, reçois par mail des informations claires, fiables et à jour** - actualités, alertes sanitaires, conseils et bonnes pratiques pour protéger ton élevage, et bien plus encore. Ne laisse rien au hasard: reste informé en toutes circonstances!

⇒ <https://www.arsia.be/newsletter>